



SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 OCTOBRE 2014 à AURIERES

L'AN DEUX MIL QUATORZE le 10 Octobre à 17 H 30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente d'AURIERES, sous la Présidence de Mr BATTUT Laurent, Président.

Nombre de membres en exercice : 66

Date de convocation : 26 Septembre 2014

Etaient présents : FARGEIX Alain ; RANDANNE Jean-Valère ; COHADON Eric ; BRUNELET Jean-Pierre ; BARRIER Martine ; COMBRE André ; LAPORTE Bernard ; VILLEBONNET Pierre ; MAZAL Jean ; TOURREIX Jean-Luc ; SENEGAS ROUVIERE Didier MICHON Noël ; JARRIER Daniel ; BOBIER David ; POUGHON Pierre ; BESANCON Marie-Hélène ; SERVIERE Gilles ; ARNAUD Daniel ; DAVID Jean ; CHAMBROUTY Jean-Paul ; VERMEIL Didier ; LACAN Roland ; MICHON Claude ; BOUCHAUD Monique ; GAIDIER Michelle ; CHABORY Jean-Claude ; MANDON Roger ; ARCHAUD Claude ; ROGER Jacqueline ; GIRAUDON Gilles ; POUGHEON Thierry ; ROSSIGNOL Lucette ; VIDAL Josiane ; ROUDAIRE Jacques ; VIGIGNOL Marianne ; PEYRONNY Jean-Louis ; BATTUT Laurent ; RIVET Annie ; BROCHARD Marie-Laure.

Etaient représentés avec pouvoirs : MEZZAROBBA Eric ; ROY Céline ; POUGHEON Jacky ; BOURGAILH Mathias ; TREFOND Gilles ; MOURTON Jean-Pierre.

Etaient absents : CERCY Paul ; MAILLOT Daniel ; VERDIER Paul ; FAUVERTEIX Marie-Noëlle ; GARDE Mathieu ; MAILLOT Bernard ; SABY Frédéric ; DE CASTRO Fernand ; ISACCO Jean-Luc ; MARCHEIX Jean-Michel ; ANTUNES Fernand ; MAZERON Laurent ; DROUILLARD Hugo ; MOREL Michel ; GRAND Christophe ; CHASSAING Valérie ; MOURTON Valérie ; VAN KATWIJK Jean ; BRUN Eric ; PERRIER Claude ; BARRET Pierre-Edouard.

Nombre de membres en exercice :	66
Nombre de membres présents :	39
Nombre de votants :	45

Monsieur FARGEIX, Maire d'Aurières accueille le Comité Syndical et souhaite à ses membres la bienvenue.

Monsieur le Président ouvre la séance et propose la modification de l'ordre du jour par l'adjonction de questions supplémentaires :

- Régie d'avances
- Subvention pour l'acquisition d'un broyeur multi-végétaux

Monsieur le Président donne ensuite lecture du compte-rendu du Comité Syndical du 11 juillet 2014 qui s'est déroulé à Villossanges. **Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

Suite à la démission de Mr CHASSAING FEST, monsieur le Président accueille Mme ROSSIGNOL Lucette, nouvelle déléguée de la commune de Saint Jacques d'Ambur.

- QUESTIONS DEBATTUES -

I. VALTOM

Monsieur le Président rappelle l'inauguration du Quai de transfert du VALTOM et des garages du SICTOM qui a été faite le 5 septembre dernier et la visite du centre de tri ECHALIER et de VERNEA du 17 septembre dernier.

Il évoque également l'étude en cours de refinancement de l'incinérateur et les éventuelles modifications des statuts du VALTOM qui pourront être proposés à l'Assemblée Générale du VALTOM de décembre 2014.

2. CONTRAT D'OBJECTIFS MANDAT 2014/2020

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les réalisations intervenues depuis 2008, lesquelles avaient été programmées dans un contrat d'objectifs.

La proposition qui est faite aujourd'hui est de travailler pour une **gestion optimisée, raisonnée et durable du service public de collecte des déchets ménagers des habitants des 33 communes du SICTOM de Pontaurun-Pontgibaud**, au travers de 4 objectifs principaux :

Monsieur le Président demande aux élus de continuer ce travail pour les 6 années du mandat, au travers de 4 objectifs à atteindre d'ici 2020.

⇒ **Objectif n°1 – Prévenir et réduire les déchets**

« Le déchet qui ne coûte pas cher à collecter et à traiter est celui que l'on ne produit pas »

Deux actions peuvent être mise en œuvre dans le cadre de cet axe de travail :

- **La continuation et le renforcement du Programme Local de Prévention** : il s'agit de sensibiliser tous les acteurs sur la nécessité de prévenir et de réduire le poids des déchets : les usagers, mais également les élus qui doivent intégrer dans leurs actions locales la dimension environnementale, les entreprises, les commerçants et les artisans.
- **La mise en place d'une tarification incitative** : il s'agira de lancer une étude de faisabilité pour vérifier la pertinence d'une tarification incitative qui devra être adaptée à tous les producteurs de déchets. A partir de ces conclusions, le Comité syndical du SICTOM sera en mesure, d'ici la fin du mandat, de décider de l'évolution du financement du SICTOM pour aller vers l'incitation à réduire le volume des déchets.

⇒ **Objectif n°2 – Optimiser les services de collectes des ordures ménagères résiduelles et des emballages**

Le SICTOM doit s'interroger sur le mode actuel de collecte des déchets dont le modèle remonte à plusieurs décennies et qui doit intégrer aujourd'hui la notion d'optimisation, c'est-à-dire, de mettre les moyens humains, techniques et financiers qu'il faut pour satisfaire les besoins des usagers.

Cet objectif d'optimisation passe avant tout par la réalisation de diagnostics sur :

- **La collecte du verre** : trop de verre est encore collecté dans la poubelle grise. Environ 400 tonnes/an pourraient être détournées ce qui représenterait, au prix de 90 euros HT par tonne (différentiel entre le prix de VERNEA et le prix de la collecte et du traitement réel du verre), une économie annuelle de transport et de traitement de près de 36 000 euros par an soit, sur la durée du mandat, 216 000 euros.

- **La collecte en Points d'Apports Volontaires** : afin d'analyser leur pertinence en termes de positionnement et de réponse aux besoins des usagers en matière de collecte et de tri des emballages.

D'autres actions sont à envisager pour répondre à cet objectif n°2 :

- **Se préparer et anticiper les extensions de consignes de tri**, en vigueur dans les collectivités voisines du SICTOM (le SBA et Clermont Communauté), dès lors que les soutiens financiers d'Eco-Emballages sont mis en place.
- **Optimiser la collecte des ordures ménagères** par :
 - Le regroupement des bacs dans la mesure du possible qui permettrait d'une part de réduire les points de collecte et de supprimer les cas de « porte-à-porte »,
 - La diminution des volumes en lien avec les politiques de prévention et de réduction,
 - La fréquence des tournées notamment dans les lieux les moins peuplés en période hivernale.

⇒ **Objectif n°3 – Assurer un service public exemplaire pour les citoyens et au regard des exigences environnementales**

Le SICTOM a mis en œuvre, lors du précédent mandat, les premières actions répondant à cet objectif avec la certification environnementale de l'ISDND Miremont, qui a permis de bénéficier d'une remise de TGAP représentant une économie de près de 150 000 euros par an. Cette action, exigeante et ardue, a également permis de répondre aux attentes et aux inquiétudes des riverains du site.

Il s'agit donc de mettre en place de nouveaux outils tout en consolidant ceux déjà existants :

- Renouveler la certification de l'ISDND de Miremont,
- Etendre cette certification ISO 14001 au Centre de transfert du Vauriat,
- Mettre en place une certification ISO 9001 des services du SICTOM, collecte et déchèteries, afin de garantir aux usagers un service performant et de qualité,
- Utiliser des moyens respectueux de l'environnement pour remplir les missions du SICTOM.

⇒ **Objectif n°4 – faire évoluer le financement du SICTOM vers plus d'équité dans un cadre budgétaire et financier maîtrisé**

Les Lois Grenelle de l'Environnement imposent aux collectivités compétentes de mettre en place une tarification incitative du service public de collecte et de traitement des déchets.

Le SICTOM se doit donc de répondre aux exigences réglementaires en travaillant sur 4 thèmes :

- La mise en place d'une tarification incitative qui répond également à l'objectif n°1 précédemment énoncé
- La refonte de la tarification des professionnels
- La question des déchets des activités agricoles
- L'optimisation budgétaire par l'application d'une règle comptable différente et appropriée

Comme lors du précédent mandat, la mise en œuvre de ces objectifs sera évaluée régulièrement afin de réajuster si besoin les actions du SICTOM.

La réussite de ce projet passe inévitablement par l'engagement et l'implication des membres du Comité Syndical du SICTOM et des élus des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la proposition de travailler pour une gestion optimisée, raisonnée et durable du service public de collecte des déchets ménagers des habitants des 33 communes du SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud
- **ADOpte** les 4 objectifs principaux du mandat 2014-2020

3. ADMISSION NON VALEURS TITRES REOM

Monsieur le Président du SICTOM explique qu'il a reçu de la part de la trésorerie de Pontaumur un état de demandes en non valeurs concernant des titres de la REOM pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Il précise que pour la liste des non valeurs proposée au Comité Syndical aucun recouvrement n'est à attendre (cas de surendettement et effacement de dettes et de créances minimes).

Oui l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à admettre les titres joints à cette délibération en non valeurs pour un montant de 545 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à émettre un mandat par liste de non valeurs au compte 654.

4. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Président du SICTOM explique que suite à la reprise en régie de la collecte et de la charge inhérente de travail, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.

Oui l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver la proposition de Monsieur le Président,
- **DIT** que le tableau des emplois du SICTOM sera revu en conséquence.

5. RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - SMAF AUVERGNE

Monsieur Président expose au Comité Syndical que l'Etablissement public a acquis pour le compte du SICTOM, l'immeuble cadastré ZH 164 de 1 426 m², dans le cadre de la construction du Centre de transfert du VALTOM et des garages du SICTOM, l'ancien restaurant de Mme DELORME.

Il est proposé aujourd'hui au Comité Syndical, de racheter ce bien à l'EPF SMAF afin de le revendre ensuite à Mr LABONNE. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors tva s'élève à **71 230,64 €**. La marge est de **0 €**. Par conséquent la taxe sur la valeur ajoutée est de **0 €**, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de **71 230,64 €**. La collectivité a déjà versé **6 323,66 €** au titre des participations 2014, soit un solde restant dû de **64 906,98 €** auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour **1 496,10 €** dont le calcul a été arrêté au **31 décembre 2014**, date limite de paiement d'un total de **66 403,08 €**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** le rachat par acte notarié de la parcelle ZH 164,

- **ACCEPTÉ** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE** Maître PHILIPPE pour rédiger l'acte.

6. VENTE PARCELLE ZH 164

Entendu que l'Etablissement public a acquis pour le compte du SICTOM, l'immeuble cadastré ZH 164 de 1 426 m², dans le cadre de la construction du Centre de transfert du VALTOM et des garages du SICTOM, l'ancien restaurant de Mme DELORME.

Vu l'autorisation du Comité Syndical de racheter ce bien à l'EPF SMAF,

Monsieur le Président explique au SICTOM que Mr RICHARD LABONNE souhaite acheter la parcelle ZH 164, au prix de 70 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la vente de la Parcelle ZH 164 à Mr Richard LABONNE pour un montant de 70 000€
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE** Maître PHILIPPE pour rédiger l'acte.

7. DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur FARGEIX propose d'adopter la décision modificative suivante :

Monsieur le Président cède la parole à monsieur FARGEIX, Vice-Président, qui expose au Comité Syndical la nécessité d'adopter une décision modificative n°1 au BP 2014, en ce qui concerne l'achat et la revente du Bâtiment de Mme DELORME et l'achat d'un nouveau GPS mobile (l'ancien ayant été détruit accidentellement).

Monsieur FARGEIX propose d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Virement section investissement	2 000 €	6419 - Remboursement rémunération de personnel	2 000 €
675/042 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	70 000 €	775 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	70 000 €
Total	72 000 €	Total	72 000 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
2183 - Matériel bureau informatique	2 000 €	021 - Virement section fonctionnement	2 000 €
2131/21 - Bâtiments publics	70 000 €	014 - Cessions de biens	70 000 €
Total	72 000 €	Total	72 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette proposition de Décision Modificative n° 1.

8. COLLECTE EN REGIE

Organisation de la collecte

Le SICTOM a recruté un nouveau responsable de collecte depuis le 3 septembre 2014, Mr Loïc PETIT, suite à la mutation de Jean Hugues Moreau.

Mr PETIT prendra rendez-vous avec les communes afin de commencer à travailler sur l'objectif n°2 validé en début de réunion.

Réflexion maintenance des bacs

Le SICTOM a élargi les missions du personnel de l'ISDND pour les après-midi lors de la fermeture de l'ISDND :

- entretiens des espaces verts des différents sites du SICTOM,
- entretien et petits travaux divers sur les sites du SICTOM,
- Livraison, réparation ou changement des bacs de regroupements.

Une proposition d'un coût d'intervention sera faite lors d'un prochain Comité Syndical, pour les communes qui décident de demander une intervention de l'équipe du SICTOM.

9. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Monsieur le Président présente au Comité Syndical Gaëlle BARON, nouvelle chargée de mission Prévention et gestion des Déchets depuis le 1^{er} septembre 2014, suite à la mutation de Grégory VILLAFRANCA.

▪ **Projet de réduction des bio-déchets sur Saint Georges de Mons**

Suite au diagnostic réalisé en mai 2014 :

- Les composteurs ont été mis en place au camping en juillet, il fonctionne mais il y a eu peu d'apports car il y a eu peu de fréquentation en raison des conditions climatiques de cet été.
- L'école de Saint Georges de Mons va participer au projet « Ecoles Témoins » mis en place par le VALTOM. Cela permettra d'associer les enfants au projet de mise en place du tri des restes alimentaires et de compostage au niveau de la cuisine centrale.

▪ **Point sur le compostage des gîtes et campings**

Les actions se poursuivent, 3 nouveaux sites ont été sélectionnés cette année (en plus de celui de Saint Georges de Mons) :

- Gîtes à Gelles
- Camping municipal de Pontaurmur
- Camping « Les Dômes » à Nébouzat

Le camping de La Chazotte est toujours dans la même dynamique et continue le compostage avec la réutilisation du compost sur le site.

▪ **Atelier Jardinage au Naturel**

Le SICTOM réalise dans le cadre de son PLP, une deuxième édition des ateliers sur le jardinage au naturel.

Comme l'année dernière une soirée de sensibilisation va être organisée sur le thème « Un jardin Zéro déchèterie ? On lance le défi ». Elle aura lieu le :

Vendredi 7 novembre, à 20h au Château de Miremont

A cette occasion, le SICTOM envisage de nouveau, le recrutement de jardiniers volontaires (4 minimums).

Dates des ateliers :

- **Samedi 28 mars matin** : « Le Broyat : mon jardin en raffole ! »
 - **Samedi 11 avril matin** : « Création d'abris, de gîtes...ou comment valoriser la matière organique pour un jardin accueillant »
 - **Samedi 6 juin après-midi** : journée de valorisation
-
- **Semaine Européenne de la Réduction de Déchets**

Dans le cadre cette semaine qui a lieu du 22 au 30 novembre 2014, le Conseil Général du Puy de Dôme va lancer une opération sur le thème du gaspillage alimentaire. Le SICTOM souhaite relayer ce thème sur son territoire.

A cette occasion nous allons réaliser des animations sur la foire de Pontgibaud le **jeudi 20 novembre 2014** (en amorce de la SERD) et sur la foire de Giat le **samedi 29 novembre 2014**.

Nous aurons un stand constitué de 2 espaces :

- L'exposition sur la prévention des déchets avec la présentation de nos différentes actions (stop pub, gobelets réutilisables, EcoDDS...)
- La préparation d'une soupe en partenariat avec Mme Dominique GUILLOT et son concept « Roul'ma soupe » avec récupération des légumes abîmés/invendus auprès des commerces alimentaires du territoire

10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN BROEUR

Considérant l'axe n°2 du Programme Local de Prévention sur la sensibilisation à une gestion raisonnée des déchets verts et la promotion du jardinage au naturel,

Considérant qu'actuellement aucune des 33 communes du SICTOM n'est équipée de ce type de matériel,

Le SICTOM prévoit donc l'acquisition d'un broyeur à végétaux qui aurait une double destination : la production de broyat nécessaire pour les opérations de compostage des déchets organiques des gros producteurs mises en place sur le territoire (maison de retraite, restaurants scolaires...), mais également en faveur des particuliers, avec la mise en place d'un service de broyage itinérant.

Cette acquisition permettrait de détourner des déchèteries des tonnages non négligeables de déchets verts.

Ce broyeur pourrait être également mis à disposition des services techniques des communes lors des périodes de tailles, afin de développer l'utilisation de broyat en paillage, alternative aux désherbants chimiques.

L'acquisition de ce broyeur est estimée à 20 000 €HT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des différents organismes régionaux et départementaux pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y afférents.

II. ADHESION PÔLE SANTE AU TRAVAIL

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-24 en date du 13 juin 2014 instaurant une nouvelle tarification pour le Pôle Santé au travail.

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion,

Considérant que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité,

Considérant les prestations offertes par le Pôle Santé-Prévention du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADHERE** à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1)
- **PREND ACTE** que les montants de cotisation pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé-Prévention.

12. ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES A L'EPF SMAF

Monsieur le Président expose :

Les communes de :

- SAINT VICTOR LA RIVIERE (Puy de Dôme), par délibération du 10 décembre 2013,
- HERMENT (Puy de Dôme), par délibération du 13 juin 2014,
- BLANZAC (Haute-Loire), par délibération du 16 juin 2014,
- NEUVEGLISE (Cantal), par délibération du 20 juin 2014,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF Auvergne.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 11 février, 13 et 24 juin 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 24 juin 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-SMAF doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité donne son accord à l'adhésion précitée

13. CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

Monsieur le Président présente au Comité Syndical la nécessité de créer une régie d'avances, afin de procéder au paiement rapide de menues dépenses telles que des fournitures et/ou du petit matériel (huile moteurs, réservation train, doubles clés...).

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'instituer une régie d'avances pour le paiement de dépenses de matériel et de fournitures, pour laquelle le régisseur devra ouvrir un compte de dépôt de fond au Trésor,
- **DECIDE** d'installer cette régie au SICTOM,
- **FIXE** le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 500 euros.
- **DECIDE** que le Régisseur sera désigné par Monsieur le Président sur avis conforme du comptable,

- **DECIDE** que le Régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins tous les trimestres et lors de sa sortie de fonction.
- **CHARGE** Monsieur le Président et Madame la Trésorière chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cette présente décision.

14. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT

Signature d'une prestation d'assistance à la démarche ISO14001 pour la nouvelle certification 2015 de l'ISDND et éventuellement du centre de transfert, avec le cabinet Ayrilis pour un montant de 5 952 €TTC (8 jours).

15. QUESTIONS DIVERSES

Le Lavage des bacs OMR et emballages a été réalisé en régie du 15 septembre au 9 octobre 2014 (pratiquement tous les bourgs et certains villages ont été réalisés suite à des pannes successives de la laveuse).

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 18h00.

Le verre de l'amitié a été aimablement offert par la municipalité d'Aurières.

La prochaine Assemblée Générale du SICTOM devrait être organisée courant décembre.

A PONTGIBAUD, le 8 décembre 2014.

